

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-et-un, le 5 mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSION, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11 – Présents : 11 - Votants : 11

Présents :

Mmes : BARSSE - BRIQUET – GIRODET – GRUET

Mrs : AUDOUX – BATISSION – BOURDOULEIX – CHARBONNEL – CHEVARIN - MEURINE - ROCCHETTO

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Maité GRUET

Séance n° 1

Délibération n° 05032021-01

Objet : approbation du compte administratif 2020 de la commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		172 757,50	231 139,40		231 139,40	172 757,50
opérations de l'exercice	194 884,36	291 926,06	144 845,04	313 829,17	339 729,40	605 755,23
TOTAUX	194 884,36	464 683,56	375 984,44	313 829,17	570 868,80	778 512,73
Résultats de clôture		269 799,20	62 155,27			207 643,93
Restes à réaliser				30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAUX CUMULES	194 884,36	464 683,56	375 984,44	343 829,17	570 868,80	808 512,73
RESULTATS DEFINITIFS		269 799,20	32 155,27			237 643,93

Délibération n° 05032021-02

Objet : approbation du compte administratif 2020 de l'assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		33 446,62	6 331,44		6 331,44	33 446,62
opérations de l'exercice	23 604,69	34 724,09	23 527,42	21 154,79	47 132,11	55 878,88
TOTAUX	23 604,69	68 170,71	29 858,86	21 154,79	53 463,55	89 325,50
Résultats de clôture		44 566,02	8 704,07			35 861,95
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	23 604,69	68 170,71	29 858,86	21 154,79	53 463,55	89 325,50
RESULTATS DEFINITIFS		44 566,02	8 704,07			35 861,95

Délibération n° 05032021-03

Objet : affectation des résultats de la commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSION, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le 5 mars 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître : en cumulé

- un excédent de fonctionnement de : 269 799.20 €
- un déficit de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Pour mémoire : Prévisions budgétaires : 023/021	
Virement à la section d'investissement	
Résultat au 31-12-2020	
Excédent (c/001)	
Déficit – (c/001)	62 155.27 €
(A) Excédent au 31/12/2020 cumulé	
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	32 156.00 €
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	237 643.20 €

Délibération n° 05032021-04

Objet : affectation des résultats de l'assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSION, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le 05 mars 2021

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître : en cumulé

- un excédent d'exploitation de : 44 566.02 €
- un déficit d'exploitation de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Pour mémoire : Prévisions budgétaires : 023/021	
Virement à la section d'investissement	
Résultat investissement au 31-12-2020	
Excédent (c/001)	
Déficit – c/001	8 704.07 €
(B) Excédent au 31/12/2020 cumulé	
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	8 705.00 €
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (Report à nouveau créditeur)	35 861.02 €

Délibération n° 05032021-05

Objet : Approbation des comptes de gestion 2020 du Percepteur

Les membres du Conseil municipal. :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 05032021-06

Objet : Choix du cabinet d'architecture pour l'élaboration d'un Plan d'Aménagement Durable du Bourg d'Isserteaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à la consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée concernant une mission d'élaboration d'un plan d'aménagement durable (PAD) du Bourg d'Isserteaux, 3 candidats ont été sélectionnés et auditionnés le 26 février 2021.

Il informe alors l'assemblée qu'un classement a été établi suite à ces auditions en fonction de différents critères établis dans le règlement de consultation et qu'il relève de la compétence du conseil municipal de retenir un bureau d'études en fonction du classement ci-dessous :

Classement	Architectes	Compréhension enjeux et méthode (40 %)	Composition et compétence de l'équipe (30%)	Prix HT	Prix des prestations (30 %)	Note globale /10
1	Atelier du Rouget	4.00	3.00	22 900 €	2.79	9.79
2	Les Andains	3.80	2.85	21 275 €	2.88	9.53
3	Lancrenon paysage	3.10	2.40	22 180 €	3.00	8.50

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après débat et échange de vues, l'assemblée à la majorité des membres présents – 9 pour – 1 contre (Mr AUDOUX) et 1 abstention (Mme BARSSE) :

- Décide de retenir le cabinet d'architecture Atelier du Rouget sis à Clermont Ferrand pour un montant hors taxe de 22 900 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021.

Délibération n° 05032021-07

Objet : Achat d'un tracteur communal et équipement

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'acquérir un tracteur communal avec équipement (benne et broyeur), afin que les agents techniques puissent réaliser tous les travaux nécessaires sur la commune, notamment l'entretien de la voirie, dont le fauchage des talus, le déneigement ponctuel sur quelques tronçons en complément du prestataire de déneigement, etc...

Il informe alors l'assemblée que la collectivité utilisait jusqu'à présent le matériel d'un ancien élu agriculteur contre dédommagement horaire.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord de principe pour l'achat d'un tracteur et de son équipement pour un montant approximatif de 30 000 € avant le vote du budget
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition dudit matériel
- dit que les crédits seront prévus sur le budget 2021.